

Salies de Béarn, le 17 avril 2024

**Objet : enquête publique Extension de Carrière société Labordede sur le site de Lurbe Saint Cristau**

**Monsieur le commissaire enquêteur,**

Notre association (ayant pour but la protection de la qualité de vie en Béarn des Gaves) souhaite porter ses observations à l'enquête publique concernant la demande de la société Laborde de renouveler l'exploitation d'une carrière de calcaire pour une durée de 30 ans sur le site de Lurbe Saint Christau.

D'abord considérant la circulation sur ces petites routes du piémont, l'étude d'impact page 17 indique qu'il n'y a pas de données sur le trafic de la départementale D 918. **Pourtant, tout observateur est à même de constater une part significative du trafic généré par les camions nécessaire à l'exploitation.** Pourquoi le public n'a-t-il pas accès à une évaluation objective de ces flux routiers lourds ?

D'autre part, la botanique du lieu et des abords concernés par la carrière est d'une richesse exceptionnelle. Le dossier en fait état d'espèces protégées (exposées au risque d'accident avec les engins) « **mais de préoccupation mineure** ». *Cela veut-il dire que, finalement, nous les classons espèces protégées, mais que, finalement, nous n'avons pas besoin de les protéger tant que ça ?* Quand on parle d'espèces protégées, cela peut signifier de manière très stricte. En conséquence, qu'est-ce que la société Laborde conviendra de faire (qu'elle n'a pas fait lors de sa primo-activité) pour assurer la protection de ces espèces ?

Quand on parle de carrière, on aborde le problème des bassins de décantation retenant les eaux traitées avant de rejoindre des cours d'eau classés extrêmement sensibles. Page 143, on évoque le débordement de ces bassins avec un **caractère d'exception**, alors que dans la réalité, le changement drastique du régime des pluies chez nous que tout le monde observe sans en être expert, et ce en lien direct avec le réchauffement climatique, chamboule les statistiques et ce qui était exceptionnel il y a 30 ans devient peu à peu une norme tellement les changements s'opèrent rapidement. Les bassins de décantation doivent être recalibrés afin d'éviter des pollutions fréquentes aux particules fines dans le cours d'eau classé.

Enfin, vu que des arbres seront coupés, on parle de planter une forêt de 5h page 87. Quelle garantie avons-nous que la plantation d'arbres sera fructueuse et résistera aussi bien au réchauffement climatique que l'ancienne forêt ? Nous observons depuis peu une recrudescence de malforestation, partout sur notre territoire. Des stratégies industrielles lourdement mécanisées sont à l'œuvre et, entre des groupes industriels comme Daniel et Alliance forêts bois par exemple, tout le monde gagne. Le grand perdant encore et toujours c'est la Nature, le sauvage, et tout son écosystème (dont nous faisons partie). Quand on voit tout ce qui est fait pour minimiser les nuisances d'une carrière quand des habitats humains sont à proximité, quand il s'agit de sauvage, on ne prévoit rien et tant pis pour les résidents !

Et puis, perpétuer 30 ans de plus, l'usage de machines de plus en plus puissantes et de plus en plus bruyantes dans un espace sensible, c'est aller contre ce que la Nature demande : du temps et de la tranquillité ! Page 156, en observant les heures d'activités, nous ne laissons pas grand-chose au vivant hormis un peu de sommeil ! Pour ceux qui connaissent le site des sources de Lurbe, nous tirons un trait définitif sur l'économie du thermalisme.

Pour tous ces motifs, notre association s'oppose fermement au renouvellement de l'exploitation du site par la société Laborde

M Chevallier, président



**APQV**

**Association pour la Protection de la Qualité de Vie en Béarn des Gaves**

Association loi 1901 - n° 3/08965 - préfecture de Pau - n°siret : 793 600 420 00012

Mairie - 64270 Salies de Béarn